

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_2_2

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 34

Objet : Finances DOB 2024
et rapport égalité homme
femmes 2022

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 20 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 13 Février 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur CLEMENT Philippe

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Monsieur BIRE Ludovic
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. le Président précise que selon l'article L 5211-36 du CGCT le débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que pour les EPCI dont une commune membre au moins compte plus de 3.500 habitants.

Bien que la Communauté de communes Val de Gâtine n'ait pas de commune de +3500 habitants, un rapport d'orientation budgétaire est présenté à l'assemblée ainsi qu'une synthèse du rapport égalité professionnelle 2022.

Il est présenté à l'assemblée le rapport comprenant :

- le contexte national économique et les informations générales
- l'analyse des résultats de l'exercice
- la perspective d'évolution du fonds de roulement
- les orientations sur les recettes de fonctionnement notamment les produits des services, l'évolution des produits fiscaux, les taxes ménages les taxes entreprises et autre fiscalité, les dotations et autres participations, les loyers
- les orientations sur les dépenses de fonctionnement notamment les charges générales, les charges de personnel et la synthèse du rapport égalité professionnelle 2022, les charges de gestion courante
- l'encours de la dette
- les engagements pluriannuels AP/CP
- les orientations en dépenses et recettes d'équipement
- la prospective financière
- l'analyse des budgets annexes notamment le service des déchets - Sictom - et sa prospective financière

Rapport relatif à l'égalité professionnelle 2022 entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de Communes Val de Gâtine

Une synthèse des indicateurs est présentée issue du bilan social 2022.

Il est ensuite rappelé le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle 2022-2024 déclinées dans les 5 axes suivants :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois,
- Favoriser l'articulation entre vie personnelle et professionnelle
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ou agissements sexistes
- Gouverner la politique d'égalité professionnelle.

Les réalisations 2023 ont portées essentiellement sur :

- Identifier les écarts de rémunération
- Favoriser la flexibilité et l'individualisation des horaires de travail
- Favoriser les modes de garde avec l'organisation personnelle

Les objectifs 2024 sont :

- Former à la formation des violences sexuelles et sexistes
- Assurer l'égal accès à la formation

Après avoir entendu M. le Président, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE de prendre acte**

- de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024

- de la présentation du rapport relatif à l'égalité professionnelle 2022 entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 20/02/2024
Publié le 05/03/2024
Transmis en sous-préfecture le

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

